

## Évolution des inégalités de patrimoine chez les salariés entre 1986 et 2000

*Catherine Rougerie\**

***La distribution du patrimoine parmi les ménages salariés est fortement concentrée. Ainsi, en 2000, 10 % des ménages détiennent 44 % du patrimoine total. Cette concentration tend cependant à s'atténuer avec le remplacement des anciennes générations par les générations récentes, moins inégalitaires.***

**L**e patrimoine est mesuré dans les enquêtes de l'Insee sur le patrimoine des ménages depuis 1986 (*enca-dre*). Il s'agit du patrimoine négociable et transmissible, avant déduction de l'endettement (patrimoine brut). Il recouvre principalement, pour les ménages de salariés, le patrimoine immobilier et le patrimoine financier.

Selon la dernière enquête de l'Insee sur le patrimoine des ménages, réalisée en mai 2000, la moitié des ménages de salariés déclarent un patrimoine supérieur à 67 000 euros (440 000 francs, patrimoine médian). Le

montant du patrimoine au-dessus duquel se situent 10 % des ménages est, quant à lui, d'environ 242 000 euros (1,6 million de francs).

### **Une forte concentration du patrimoine**

Le patrimoine est très concentré. Les 10 % des ménages les plus riches en termes de patrimoine posséderaient, en 2000, 44 % du patrimoine total, alors que les 50 % de ménages les moins riches n'en posséderaient que 9 %. Cependant, surtout depuis 1992,

cette concentration tend à se réduire. Ainsi, en 2000, le montant du patrimoine au-delà duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches était de 3,7 fois supérieur au montant du patrimoine médian contre 4,6 en 1986. La diminution de cet indicateur montre que les petits patrimoines occupent donc en 2000 une place légèrement plus importante dans la masse du patrimoine total qu'en 1986. Toutefois, ce constat ne nous renseigne pas sur l'évolution des très gros patrimoines (détenus par les 1 % de ménages les plus riches), que les enquêtes cernent assez mal.

\* Catherine Rougerie fait partie de la division Revenus et patrimoine des ménages de l'Insee.

## 6 Revenus, patrimoine, conditions de vie

### Les anciennes générations : plus inégalitaires que celles qui les ont suivies

Une analyse par cohorte, au fil de trois enquêtes (1986, 1992, 1998), espacées de six ans, permet de comparer dans le temps le patrimoine des générations successives. Sont ainsi comparés, par exemple, les ménages qui avaient entre 36 et 41 ans en 1986 à ceux qui ont entre 42 et 47 ans en 1992 et ceux qui ont entre 48 et 53 ans en 1998. Pour

chaque génération, on obtient ainsi une trajectoire sur 12 ans, représentée par une courbe.

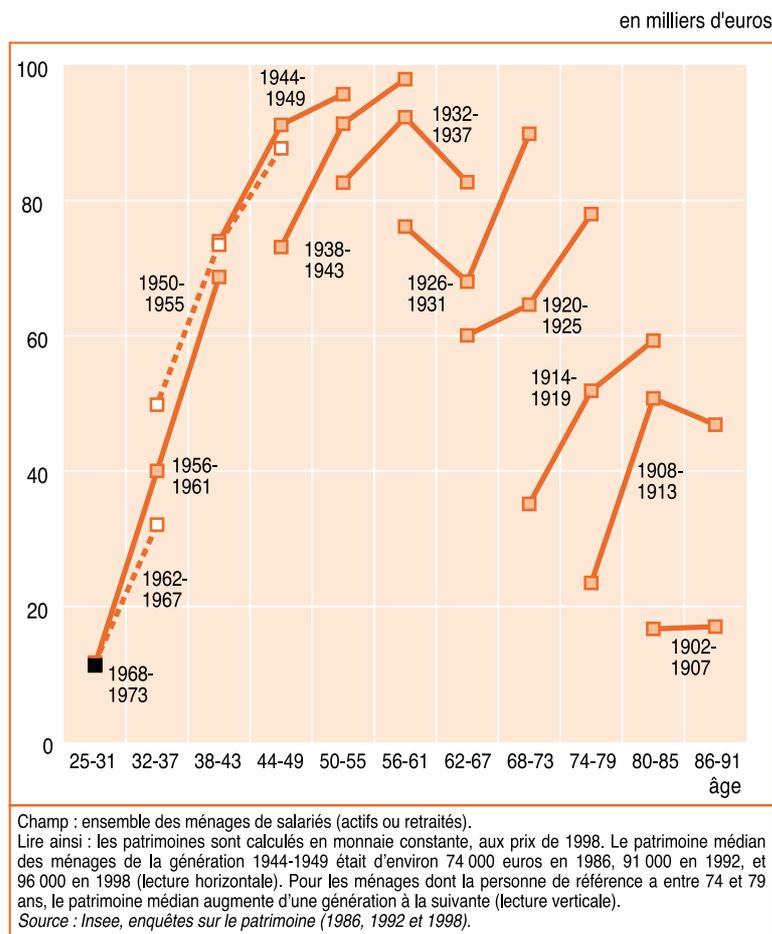
Le profil des patrimoines médians (*figure 1*) reflète la constitution progressive du patrimoine dans la première partie de la vie d'un ménage. Dans la plupart des générations, le patrimoine tend à augmenter à mesure que le ménage vieillit et cette accumulation se poursuit après 60 ans. La juxtaposition des cohortes indique également que toutes les générations nées avant 1950 ont un patrimoine supérieur à

celui de la génération précédente. Par exemple, à 70 ans, la génération 1914-1919 détenait, selon l'enquête de 1986, un patrimoine médian, en « euros constants 1998 », de l'ordre de 35 000 euros. Au même âge, la génération suivante (1920-1925) avait presque 65 000 euros et celle de 1926-1931, près de 90 000 euros. Il en va de même de toutes les générations nées avant 1949. En revanche, ce constat d'enrichissement n'est plus valable après 1950 : à partir de cette génération, le patrimoine médian est au mieux égal à celui de la génération précédente. Il convient toutefois de souligner que la mesure du patrimoine est imparfaite. Ainsi, la chute du patrimoine médian dans la tranche des 62-67 ans pour la génération née entre 1926 et 1931 n'a pas d'interprétation évidente.

La dispersion des patrimoines au sein des ménages de salariés, mesurée ici par l'écart entre le patrimoine médian et le décile supérieur (*figure 2*), est très forte en début de cycle de vie. Ce constat est lié au fait que l'on observe un patrimoine brut : dès qu'un ménage accède à la propriété immobilière, son patrimoine s'élève brutalement car l'endettement éventuel en cours n'est pas pris en compte. L'accession à la propriété d'une part croissante des ménages induit donc une forte diminution de la dispersion au sein d'une même génération jusqu'à 40 ans.

La dispersion est stable ensuite et diminue seulement après 70 ans. D'une génération à l'autre, les fortes dispersions que l'on pouvait constater chez les plus de 70 ans en 1986 ne se retrouvent plus en 1998. Pour les générations nées avant 1925, la dispersion a diminué nettement

Figure 1 - Patrimoine médian par génération en 1986, 1992 et 1998



d'une génération à l'autre. Pour celles qui sont nées après 1925, au contraire, on n'a au mieux qu'une stabilité de cette dispersion.

Par conséquent, la diminution de la dispersion du patrimoine total constatée pour l'ensemble de la population résulte essentiellement du remplacement des générations les plus âgées par des générations moins inégalitaires. ■

### Pour en savoir plus

**Chambaz C., Guillaumat-Tailliet F., Hourriez J.-M.**, « Le revenu et le patrimoine des ménages », *Données sociales*, Insee, 1999.

**Guillaumat-Tailliet F., Malpot J.J., Paquel V.**, « Le patrimoine des ménages : répartition et concentration », *Données sociales*, Insee, 1996.

« Le patrimoine des Français : comportements et disparités », *Économie et Statistique*, n° 296-297, Insee, 1996.

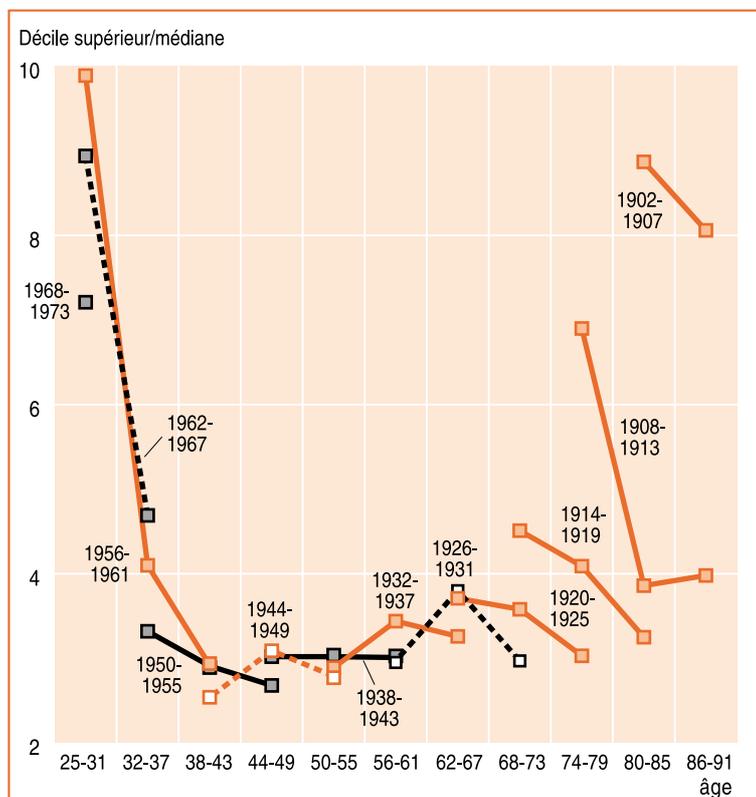
« Montants et disparités patrimoniales au sein des ménages », *Synthèses*, n° 5, pages 83-108, Insee, août 1996.

« Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses*, n° 19, pages 87-118, Insee, 1998.

« Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses*, n° 28, pages 81-106, Insee, septembre 1999.

« Revenus et patrimoine des ménages », *Synthèses*, Insee, à paraître prochainement.

Figure 2 - Indice de dispersion<sup>1</sup> par génération en 1986, 1992 et 1998



Champ : ensemble des ménages de salariés (actifs ou retraités).

1. La dispersion est mesurée par le rapport entre le patrimoine au-delà duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches et le patrimoine médian.

Lire ainsi : Pour la génération 1914-1919, la dispersion (cf. supra) baisse à mesure que cette génération vieillit (lecture horizontale). Pour les ménages âgés de 74 à 79 ans (âge de la personne de référence), la dispersion baisse lorsqu'on passe d'une génération plus ancienne à une génération plus jeune (lecture verticale). Toutefois, cette baisse de la dispersion se réduit et disparaît lorsqu'on compare des générations récentes. Enfin, la dispersion est forte pour les jeunes ménages (partie gauche du graphique).

Source : Insee, enquêtes sur le patrimoine (1986, 1992 et 1998).

### Encadré

#### Sources

Le patrimoine est mesuré dans les enquêtes de l'Insee sur le patrimoine des ménages depuis 1986. Il est appréhendé à travers une question globale : « À votre avis, si vous aviez à liquider la totalité de ce que vous possédez à ce jour, sans oublier les actifs professionnels et

les biens durables, combien le ménage pourrait-il retirer de la vente ? ». Les ménages situent alors leur patrimoine dans une tranche ; son montant est ensuite estimé pour chaque ménage par la méthode des résidus simulés (Voir *Pour en savoir plus* : *Synthèses* 2001).

